

Québec, 20 novembre 2014

Madame Denise Trudeau
Directrice générale
Cégep Garneau
1660, boulevard de l'Entente
Québec (Québec) G1S 4S3

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0)

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 20 octobre 2014, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi que le Cégep Garneau a apporté à l'une des deux recommandations toujours actives contenues dans le rapport d'évaluation du programme *Sciences de la nature* (200.B0) publié par la Commission en décembre 2007.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission recommandait au Collège de s'assurer que la réussite de l'épreuve synthèse de programme (ESP) permet d'attester, de façon individuelle, l'atteinte de l'ensemble des objectifs et des standards déterminés pour ce programme. La Commission appuyait sa recommandation sur quatre constats, tous consignés dans son rapport d'évaluation de décembre 2007. D'abord, elle constatait que l'ESP était principalement disciplinaire et ne s'appuyait pas sur une deuxième discipline de la formation spécifique. Aussi, elle observait que la réussite du cours porteur entraînait automatiquement la réussite de l'ESP et que celle-ci ne comptait que pour 30 % à 40 % de la note finale du cours porteur. Ainsi, l'étudiant qui échouait l'ESP pouvait obtenir une sanction de réussite du cours porteur et donc, de l'ESP. Dans un rapport de suivi de janvier 2010, la Commission constatait que d'une part, le projet scientifique, l'une des composantes de l'ESP, fait intervenir au moins deux disciplines de la formation spécifique et que d'autre part, un double standard de réussite pour l'ESP a été établi.

Ensuite, pour appuyer sa recommandation, la Commission constatait que le poids accordé à la note finale de l'épreuve synthèse de programme n'est pas le même d'un cours à l'autre. Elle observait également que le pourcentage des points accordés à l'évaluation individuelle est peu élevé, ce qui ne permet pas au Collège d'attester l'atteinte, au niveau individuel, des finalités de l'épreuve synthèse de programme. Dans la version révisée en mars 2014 de son document *Modalités générales de l'activité synthèse de programme (ASP) – Sciences de la nature (200.B0)*, le Collège prévoit dorénavant réunir tous les professeurs concernés par les ESP une ou deux fois par année, notamment dans le but de s'assurer de l'équivalence des ESP, et ce, indépendamment du cours porteur. Il précise également la pondération de chacune des évaluations constituant l'ESP. Ainsi, l'évaluation individuelle compte désormais pour 55 % de la note finale (25 points sur 45). Cette évaluation est composée d'une évaluation écrite, du résumé d'un texte anglais et d'une partie des points du projet scientifique. Le rapport de projet, l'une des composantes du projet scientifique, est évalué en équipe. À cet égard, le Collège précise que, comme « travailler en équipe » est l'un des éléments d'une des compétences soumises à l'évaluation, le rapport de projet (20 points sur 45) est réalisé et évalué en équipe. La Commission estime que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

En ce qui a trait à l'autre recommandation toujours active, soit celle de s'assurer de l'atteinte de chacun des objectifs du programme selon les standards visés et de prendre les moyens permettant au Collège de s'assurer de l'équivalence des évaluations, la Commission note les intentions du Collège et s'attend à recevoir un rapport accompagné de tous les documents nécessaires au traitement de son suivi dès le travail terminé. Cette recommandation est donc maintenue.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M^{me} Paulette Dupuis, directrice des études